

Tableau : Produits homologués dans la culture du blé d'automne en pré récolte

Noms commerciaux	Matière active	Groupe de résistance	IRS ^a	IRE ^a	Délai avant la récolte	Stade de la culture	Homologation (usage)		Mise en garde		
							Désherbage	Défanant	Marchés	Restriction (intervalle de rotation)	Production de semence
AIM	carfentrazone-éthyl	14	6	1	3 j	Teneur en eau des grains inférieure à 30 % (stade pâteux dur, l'empreinte d'un ongle marque la semence)		X			
BELOUKHA, BELOUKHA AGRICULTURAL (biopesticide)	acide pélagronique (acide gras)	Inconnu	5 ^b	64	24 h		X	X			
ERAGON LQ	saflufenacil	14	23	13	3 j		X			Consulter l'étiquette	
ROUNDUP WEATHERMAX ^c	glyphosate (sel de potassium)	9	23	1	7 j		X		X		X
VALTERA EZ	flumioxazine	14	33	23	10 j			X		Blé d'hiver (7 jours), canola (9 mois)	

a. IRS = Indice de risque pour la santé; IRE = Indice de risque pour l'environnement. Les indices de risque ont été calculés en fonction de la plus forte dose inscrite à l'étiquette.

b. La méthodologie développée pour le calcul des indices de risque ne peut être utilisée pour certains biopesticides. Parfois, il est possible d'attribuer des indices provisoires à ces produits lorsque les documents d'évaluation récents contiennent suffisamment d'informations pour conclure que le biopesticide présente un risque très faible ou minimal.

c. Différents produits commerciaux existent à base de glyphosate.

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de Santé Canada. En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

Compilation : S. Mathieu, MAPAQ (2022)

Révision : M.-E. Cuerrier, MAPAQ (21 juillet 2023)